



Facture de chauffage appartement communal

Par **Alaya**, le **11/10/2009** à **18:13**

Bonjour,

J'habitais jusqu'à il y a peu dans un appartement communal situé dans le bâtiment de la mairie qui abrite également la bibliothèque municipale ainsi que les bureaux de la communauté de commune. Cet appartement ne possède pas de compteur individuel pour le chauffage, ainsi ma facture était calculée sur un pourcentage pas vraiment défini avec moi de la facture de chauffage globale des bâtiments. Pour mon appartement je réglais les radiateurs de manière raisonnable, alors que les bâtiments de la mairie, la bibliothèque et la communauté de commune étaient surchauffés. Résultat je me retrouve avec une facture de chauffage de 1006,64€ à payer en une fois pour un T3. Cette somme me semble disproportionnée (l'année précédente j'avais payé environ 800€), c'est pourquoi j'aimerais savoir ce que j'ai comme recours.

Merci d'avance pour votre réponse qui me serais très utile.